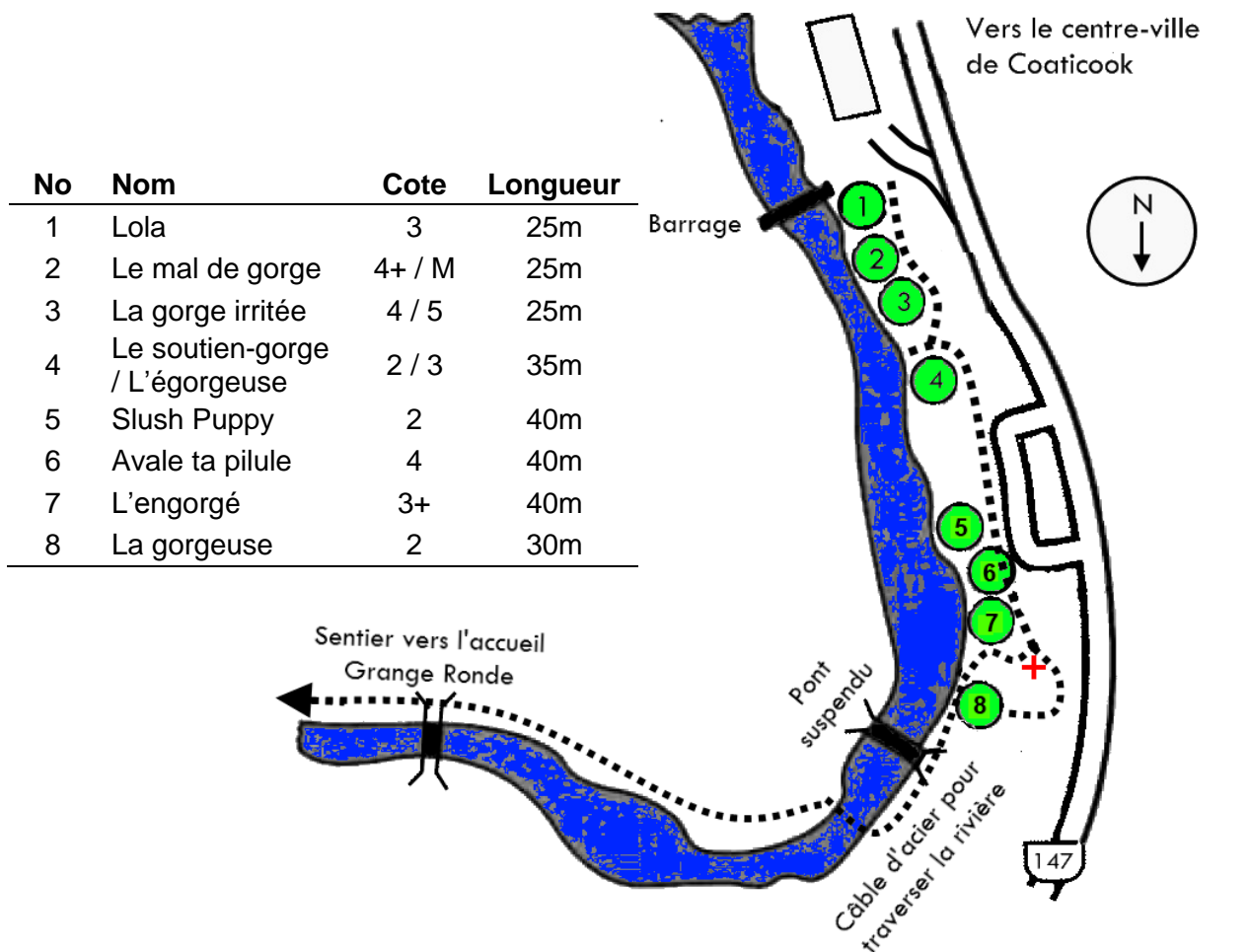




Parc de la Gorge de Coaticook

Mise à jour : 6 février 2012



S'il vous plaît veuillez emprunter les sentiers situés à l'intérieur des clôtures du Parc de la Gorge de Coaticook pour ne pas passer sur les terrains de l'usine.

Règlements :

- Détenir une passe journalière du Parc.
- Remplir la fiche d'inscription et d'acceptation des risques.
- Tout individu de moins de 14 ans doit être accompagné d'un adulte.
- Escalade en solo est interdite.
- Escalade interdite en dehors des heures d'ouvertures.
- Le port du casque est obligatoire en tout temps à proximité de la paroi.
- Utilisation d'équipement conforme et approuvé UIAA et CE.
- Interdiction de grimper ou d'assurer sous l'effet de l'alcool ou drogues.
- Les animaux sont interdits.
- Les grimpeurs doivent emprunter le sentier d'accès à partir de la grange ronde.
- Les grimpeurs qui ne sont pas encadré par un moniteur doivent avoir un minimum de connaissances techniques pour pratiquer l'activité.
- Il est de la responsabilité du participant de se procurer des équipements appropriés à l'escalade de glace ainsi que des vêtements adaptés à la température et aux intempéries.
- Les moniteurs doivent détenir des assurances, un brevet de moniteur reconnu et de premiers soins RCR valides.
- Tout moniteur ou entreprise doit détenir l'autorisation du parc pour y dispenser des activités bénévoles ou non.